

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 6/2023  
31 janvier 2023

### **Fin du mandat de Jacques Steenbergen en tant que président de l'Autorité belge de la Concurrence**

Le mandat de président de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) du Prof. dr. em. Jacques Steenbergen arrive à son terme ce 31 janvier 2023. L'ABC tient à remercier chaleureusement Jacques Steenbergen pour son leadership au cours des 15 dernières années.

Dans l'attente de la nomination d'un successeur et conformément aux articles IV.17, §2 et IV.21, §2 du Code de droit économique (CDE), les fonctions de président seront exercées par le Comité de direction présidé par le membre présent le plus âgé, en l'occurrence M. Yves Van Gerven, directeur des affaires juridiques.

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau président et d'un assesseur vice-président, les organes de décision de l'ABC (appelés "Collèges de la Concurrence") seront présidés par l'assesseur le plus âgé du rôle linguistique de l'affaire en cause, à savoir M. Kris Dekeyser pour les affaires néerlandophones et M. Christian Huveneers pour les affaires francophones.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

M. Yves Van Gerven  
Directeur des affaires juridiques  
Tél : + 32 (2) 277 62 57  
Courriel : [yves.vangerven@bma-abc.be](mailto:yves.vangerven@bma-abc.be)  
Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).